

Pour une gestion harmonieuse de la forêt : formation des affouagistes au bûcheronnage sur un site Natura 2000 !



Sourribes Valérie-Claude –
Chargée de mission Natura 2000
Syndicat mixte du massif des Monges –
Le 13 juin 2023



L'affouage est une pratique traditionnelle dans de nombreuses communes des Alpes de Haute Provence. Il s'agit pour celles-ci d'attribuer aux habitants qui le souhaitent des lots de coupe de bois en forêts communales, à faible coût. Seules obligations pour les bénéficiaires : être résident sur la commune, couper son bois

(ou le faire couper par son voisin) et le consommer sur le territoire communal.

Bien qu'aucune formation ne soit requise pour l'obtention d'un lot, la coupe d'arbres en forêt n'est pas sans risque et nécessite un minimum de savoir-faire. Si par le passé celui-ci faisait parti d'une transmission de génération en génération en milieu rural, de nos jours les affouagistes (bénéficiaires de lots) n'ont pas toujours cette chance et peuvent être confrontés à des difficultés d'abattage. D'autant plus lorsque les modalités de coupe deviennent plus techniques.

C'est le cas sur les communes de Piégut et Venterol, où les coupes de bois sont principalement destinées à l'affouage. Jusqu'en 2020, celles-ci étaient réalisées par « parquets ». Il s'agissait de faire des « coupes à blanc » (coupes rases) sur des surfaces d'environ 1.5ha en moyenne, suivies de coupes rases quelques années après, sur les surfaces restantes entre les parquets.

Depuis 2021, cette méthode a été remplacée par des coupes « pied à pied », qui consistent à couper certains arbres, choisis selon plusieurs critères, en conservant leurs voisins. Cette méthode permet de conserver un couvert forestier continu (des arbres sont toujours présents sur les zones de coupe), avec une densité assez élevée, ce qui présente plusieurs avantages :

- amélioration de la résistance de la forêt face aux aléas climatiques et biologiques,
- amélioration de la résilience de la forêt (capacité de rétablissement ou de cicatrisation après des dégâts de toute nature)
- amélioration de la productivité de la forêt
- préservation de la biodiversité, qui contribue elle-même au maintien de la forêt en bon état de santé.

C'est la découverte d'une importante colonie de chauves-souris dans les forêts de Piégut et Venterol qui a été à l'origine du changement de gestion forestière. L'idée était de préserver cette colonie de Barbastelle et son habitat, tout en n'interdisant pas les coupes forestières et la pratique de l'affouage.

Le traitement pied à pied (ou par bouquets d'arbres) est apparu la méthode la plus adaptée.

Seule difficulté : la coupe des arbres devient plus technique, surtout durant la phase de transition d'un mode de traitement à l'autre. La densité et la proximité des arbres les premières années nécessitent de réfléchir à la façon de les abattre, en choisissant la technique de coupe adaptée.

Ainsi, pour accompagner ce processus de gestion fine et harmonieuse de la forêt sur le site Natura 2000 de Venterol – Piégut – Grand vallon, la chargée de mission Valérie Sourribes a mis en place une formation de bûcheronnage, à destination des affouagistes. (Ci-contre, stagiaires et leurs formatrices)



C'est dans le pôle forestier du centre de formation de Carmejane qu'elle a trouvé les personnes ressources qui contribuent à diffuser et promouvoir une approche plus douce de la gestion forestière.

La formation proposée sur 3 jours (un jour de cours en salle, un jour en atelier, un jour de terrain) vise à améliorer et élargir les connaissances techniques dont disposent les affouagistes, afin de leur permettre d'être autonomes et de réaliser leurs coupes en sécurité.

Observation de l'arbre, de son environnement, postures de coupe, équipements de sécurité, choix de la ou des techniques de coupe, ont été autant de techniques et d'automatismes délivrés lors de ces journées de formation.

La satisfaction des participants, rassurés de pouvoir continuer leur pratique en forêt et ragaillardis pour leurs nouvelles compétences, confirme que cette « première » est une réussite.

Et finalement... au regard du déficit de sécurité constaté couramment lors des coupes d'affouage (absence d'équipements de sécurité obligatoire et connaissance lacunaire des techniques de bûcheronnage et des risques), est-ce que les barbastelles n'auraient pas ainsi contribué à améliorer la sécurité des affouagistes de Piégut et Venterol grâce à cette formation... ?



Contact et informations :

Valérie-Claude Sourribes, chargée de mission Natura 2000 : 06.86.38.67.93 – sourribescv.monges@gmail.com
CFPPA de Carmejane, Pôle forêt : 04.92.34.60.56 - laura.nicolas@educagri.fr – emma.chazalet@educagri.fr



A l'image de toutes les chauves-souris, la Barbastelle d'Europe est protégée en France. L'état préoccupant de ses populations en fait aussi une espèce à très européen.

Chauve-souris forestière, elle gîte dans les arbres, sous des écorces décollées d'arbres morts ou dans des fissures sur les troncs et les branches. Insectivore, elle se nourrit principalement de papillons de nuit, mais aussi d'autres insectes et d'araignées.

En forêt, elle est considérée comme une espèce « parapluie » : la protection de son habitat et son bon état de conservation bénéficie à de nombreuses autres espèces, nécessaires au fonctionnement de l'écosystème forestier. Par exemple, la nécessité de conserver de vieux arbres et des arbres morts pour la Barbastelle est favorable aux espèces saproxylophages (coléoptères et champignons qui se nourrissent du bois mort), qui jouent un rôle essentiel dans le cycle de la matière organique et des éléments nutritifs pour la vie de la forêt.

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels. Ceux-ci ont été désignés pour la présence d'espèces et d'habitats naturels rares, fragiles ou menacés à l'échelle européenne.

La hêtraie calcicole, l'éboulis thermophiles, mais aussi l'Ancolie de Bertoloni, le Sabot de Vénus, le Genévrier thurifère, la Rosalie des Alpes, le Grand capricorne, le Petit rhinolophe ou la Barbastelle d'Europe sont quelques uns des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 de « Venterol - Piégut – Grand vallon ».

Pour contribuer au maintien ou à la restauration de leurs bons états de conservation, des contrats Natura 2000 peuvent être mis en place. Un financement de l'Etat et de l'Europe permet ainsi d'aider à l'amélioration des pratiques, pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

